

# Procédure file

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2020/2943(DEA)
Date à laquelle l'obligation de compensation prend effet pour certains types de contrats	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Complétant <a href="#">2010/0250(COD)</a>	
Sujet	
2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières	
2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes	
2.50.10 Surveillance financière	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<b>ECON</b> <a href="#">Affaires économiques et monétaires</a>		

Evénements clés			
21/12/2020	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2020)09148</a>	
21/12/2020	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 3 mois		
20/01/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/01/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
09/02/2021	Décision du Parlement	<a href="#">T9-0037/2021</a>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2020/2943(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0111-p6
Etape de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission parlementaire	ECON/9/04984

Portail de documentation				
Document de base non législatif		<a href="#">C(2020)09148</a>	21/12/2020	EC

Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0097/2021</a>	27/01/2021	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0037/2021</a>	09/02/2021	EP	